

Je ne m'occupe pas seulement de vos déchets.

Cliquez ici pour obtenir des conseils sur comment protéger les personnes qui font la collecte de déchets.

Conseils pour protéger les personnes qui font la collecte de déchets

► Aiguilles

Ne mettez jamais d'aiguilles dans les sacs bleus ou les bacs de recyclage car elles ne sont pas recyclables. Puisque les travailleurs doivent souvent faire le tri de matériel recyclé à la main, les aiguilles pourraient présenter un risque pour leur santé. Le Nouveau-Brunswick n'a pas de programme structuré dans l'ensemble de la province pour les aiguilles. Cependant, de nombreuses pharmacies offrent un programme de récupération. Elles fournissent également des contenants pour vous permettre de retourner vos aiguilles de façon sécuritaire. Pour en apprendre sur les exigences dans votre région, consultez votre pharmacie, l'organisme de gestion des déchets solides de votre région ou votre commission de services régionaux.

► Assez d'espace dans le sac ou le bac

Ne remplissez pas trop les sacs à ordures. Laissez assez d'espace libre sur le dessus pour que le sac soit facile à prendre. Ne faites jamais déborder les bacs. Les travailleurs chargés de la collecte de déchets devraient pouvoir facilement vider les bacs sans avoir à se pencher, à s'étendre ou à tirer de façon excessive. Veuillez consulter « Sacs et bacs accessibles », « Déchets à la gauche » et « Jamais sur les bancs de neige ».

► <u>Dispositifs élastiques d'appoint</u>

Si vous utilisez des dispositifs élastiques d'appoint pour fixer les boîtes ou les bacs, enlevez-les avant d'apporter vos déchets au bord du trottoir pour empêcher que le travailleur chargé de la collecte de vos déchets subisse une blessure aux mains, aux bras ou au visage.

► Eau de Javel

N'utilisez jamais d'eau de Javel sur les sacs ou les bacs pour repousser les animaux nuisibles. Elle peut être dangereuse pour les travailleurs chargés de la collecte de déchets, surtout si elle réagit avec d'autres substances. Veuillez consulter « Déchets dangereux ».

▶ Jamais sur les bancs de neige

Ne mettez pas les sacs à ordures sur les bancs de neige. Lorsqu'un travailleur doit monter sur un banc de neige pour prendre des déchets, il risque de glisser et de tomber. Il doit également étendre les bras et tirer de façon excessive. Veuillez consulter « Bacs faisant face à la rue » et « Assez d'espace dans le sac ou le bac ».

► Munitions

Les munitions ne doivent pas être placées dans les sacs ou les bacs à ordures. Consultez le service de police de votre région pour obtenir des directives sur l'élimination des munitions.

► Bacs faisant face à la rue

Si la collecte de vos déchets se fait à l'aide d'un basculeur de bac hydraulique (dispositif de levage) sur un chariot à prise latérale, vous pouvez aider les travailleurs en assurant que le devant de votre bac est tourné vers la rue de façon à réduire les mouvements pour pousser et tirer. Certains bacs ont des flèches sur le couvercle pour indiquer le sens dans lequel ils devraient être placés.

▶ Cendres

Ne mettez jamais de cendres avec vos déchets ménagers ou dans votre bac de compostage / déchets organiques. Pour obtenir des conseils sur l'élimination de ces déchets, consultez l'organisme de gestion des déchets solides de votre région ou votre commission de services régionaux.

▶ Conduite prudente près des travailleurs et des camions à ordures

Les entrées de cour et les routes sont le lieu de travail des travailleurs chargés de la collecte de déchets. Faites surtout attention lorsque vous voyez un camion à ordures dans la rue. Conduisez lentement et prudemment tout en gardant l'œil ouvert pour les travailleurs.

Déchets à la gauche

Laissez vos déchets sur le côté gauche de votre entrée de cour (faisant face à la rue). Lorsque les déchets sont placés à la gauche, le camion est plus porté à arrêter au milieu de votre cour d'entrée, où le travailleur a souvent une meilleure prise de pied (surtout l'hiver).

▶ Objets tranchants

Les objets tranchants, comme la vitre, les clous, les déchets de tôle et les miroirs brisés, peuvent causer des coupures et des infections. Les propriétaires de maisons peuvent protéger les travailleurs chargés de la collecte de déchets en préparant ces objets correctement. Mettez les objets tranchants dans une boîte en carton ondulé ou un autre contenant imperforable, et scellez le contenant avec du ruban. Indiquez clairement sur le contenant « Verre brisé » ou « Objets tranchants ». Certaines régions préfèrent que les boîtes ne soient pas laissées avec les sacs et les bacs, tandis que d'autres exigent qu'elles soient placées dans un sac. Adressez-vous à votre municipalité ou à votre district de services locaux pour obtenir des directives précises. Ne mettez jamais d'aiguilles dans vos déchets ménagers ou bacs de recyclage. Veuillez consulter « Aiguilles ».

▶ Poids des sacs

Les restrictions qui s'appliquent au poids des sacs varient selon la région. De nombreuses villes ont une limite de poids de 20 kg (44 lb). Étant donné que le travailleur chargé de la collecte de vos déchets peut soulever plusieurs tonnes de déchets chaque jour, envisagez la possibilité d'utiliser deux sacs plus légers plutôt qu'un gros sac lourd. Assurez toujours que chaque sac peut être soulevé facilement d'une main. Adressez-vous à votre municipalité ou à votre district de services locaux pour obtenir des directives précises à cet égard.

▶ <u>Déchets dangereux</u>

Les déchets ménagers dangereux peuvent présenter un danger pour le travailleur chargé de la collecte de vos déchets puisqu'ils peuvent être corrosifs, inflammables, toxiques ou réactifs. Ne mettez pas de déchets dangereux, comme l'eau de Javel, les piles, le kérosène, les ampoules fluocompactes, l'essence, les produits chimiques pour piscines et les réservoirs de propane, dans vos déchets ménagers. La plupart des régions ont un centre de récupération de déchets ménagers dangereux. Si vous n'êtes pas certain ce qui constitue des déchets dangereux ou comment vous en débarrasser en toute sécurité, consultez l'organisme de gestion des déchets solides de votre région ou votre commission de services régionaux. Veuillez consulter « Eau de Javel ».

► <u>Déchets de cuisine</u>

Les déchets de cuisine peuvent attirer les ratons-laveurs, les mouffettes, les souris, les oiseaux et d'autres animaux sauvages, qui peuvent à leur tour transmettre des maladies. Suivez les procédures établies dans votre région. Si vous éliminez vos déchets de cuisine avec vos déchets ménagers ordinaires, assurez qu'ils sont protégés. Ne placez vos déchets dehors que le jour de la collecte. S'il faut les laisser la veille, veillez à ce qu'ils soient bien recouverts d'une couverture ou d'un autre objet protecteur. Ne mettez jamais de blocs de béton sur les couvertures, les poubelles ou les sacs. Lorsque les travailleurs doivent les déplacer, cela peut entraîner des mouvements excessifs de soulèvement et de torsion.

► Sacs et bacs accessibles

Les travailleurs chargés de la collecte de déchets doivent avoir un accès sécuritaire à vos déchets. Veillez à ce que vos bacs et vos sacs à ordures soient facilement accessibles et faciles à déplacer. Placez-les toujours sur un terrain plat et aussi près de la rue que possible. Ne mettez jamais des déchets sur une surface asphaltée cassée ou à un autre endroit qui présente un danger de trébuchement. En hiver et pendant les cycles de gel / dégel, assurez que l'endroit où vous laissez vos déchets est débarrassé de glace et d'autres dangers de glissement. Au besoin, utilisez du sel ou du sable. Ne placez jamais de déchets sur les bancs de neige ou près de tuyaux de descente ou de tuyaux d'évacuation de pompes d'assèchement. L'été, taillez les arbres ou arbustes près de l'endroit où vous laissez vos déchets, et enlevez les nids de quêpes.

▶ Stationnement

Évitez de stationner votre véhicule sur la rue le jour où les travailleurs feront la collecte de déchets. De cette façon, les travailleurs n'auront pas à tirer des bacs, ou à transporter des poubelles ou des sacs sur de longues distances.

► Taille des bacs à ordures

Étant donné que les restrictions précises qui s'appliquent au poids et à la taille des bacs à ordures dépendent de la région, consultez votre municipalité ou votre district de services locaux. Les restrictions varient selon que le travailleur utilise des aides mécaniques ou ramasse les bacs manuellement. N'utilisez jamais un gros bac conçu pour être ramassé avec des aides mécaniques si vos déchets sont ramassés manuellement. Ces gros bacs ne sont pas conçus de façon à ce que le travailleur chargé de la collecte de vos déchets puisse les soulever de façon sécuritaire. En général, s'ils sont ramassés manuellement, les poubelles ou les bacs à ordures ne devraient pas avoir une capacité de plus de 100 litres. Ils devraient être munis de poignées fixes et non pivotantes.

▶ Déchets de jardin

Les déchets de jardin comme les feuilles, les broussailles et les branches peuvent être difficiles pour le travailleur chargé de la collecte de vos déchets de soulever et de manipuler. Si vous utilisez des sacs pour éliminer les feuilles et les petites broussailles, attendez que les matières organiques soient sèches avant de remplir les sacs. Assurez qu'il est possible de soulever tout sac rempli d'une main tout comme vous le faites pour tous les déchets ménagers. Les restrictions qui s'appliquent à la préparation des déchets varient selon la région. Adressez-vous à votre municipalité ou à votre district de services locaux pour obtenir les restrictions précises.

▶ Déchets médicaux

Ne mettez jamais d'aiguilles hypodermiques, de seringues, de lancettes et d'autres objets tranchants utilisés pour dispenser des soins médicaux à domicile dans vos déchets ménagers. Ne mettez jamais d'aiguilles dans les sacs bleus ou les bacs de recyclage car elles ne sont pas recyclables. Puisque les travailleurs doivent souvent faire le tri de matériel recyclé à la main, les aiguilles pourraient présenter un risque pour leur santé. Le Nouveau-Brunswick n'a pas de programme structuré dans l'ensemble de la province pour l'élimination de déchets médicaux utilisés à domicile. Cependant, de nombreuses pharmacies offrent un programme de récupération. Elles fournissent également des contenants pour vous permettre de retourner vos aiguilles de façon sécuritaire. Pour en apprendre sur les exigences dans votre région, consultez votre pharmacie, l'organisme de gestion des déchets solides de votre région ou votre commission de services régionaux.